

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA CULTURE

PROJET D'APPUI AUX PERSONNES AFFECTEES AU BURUNDI PAR LA CRISE DE L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (PROAPAC-BURUNDI) -PHASE 1

N° d'Identification du Projet : P-BI-IE0-008

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPECIALISTE EN SOLUTIONS DURABLES DU PROAPAC-BURUNDI.

Le Gouvernement du BURUNDI a fait une requête de financement sous forme de Don, auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD), afin d'apporter des solutions durables à la crise de la RD Congo et ses effets négatifs au Burundi, en vue d'améliorer les conditions de vies des populations affectées par la crise.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi prépare un projet d'appui aux populations affectées par les effets de la crise à l'Est de la RDC (Burundi) en vue de la mise à niveau et le relèvement des services sociaux de base (infrastructures et paquet de services) pour les réfugiés et les populations hôtes des camps de réfugiés. Les zones d'intervention des activités du projet sont principalement deux (2) sites dont le site de Musenyi de la colline de Musenyi, Zone Giharo, de la Commune Musongati et le site de Gateri, zone Buganda de la Commune Cibitoke.

Les présents termes de Référence (TdRs) visent le recrutement du consultant spécialiste en solutions durables du PROAPAC-BURUNDI.

L'objectif général de la mission de le/la Spécialiste en solutions durables est d'appuyer efficacement l'UGP pour le bon déroulement dans la planification, la coordination, la mise en œuvre et le suivi des activités relatives aux solutions durables du PROAPAC pour les populations affectées par la crise à l'Est de la RDC et au Burundi.

Sous la supervision du Coordonnateur du Projet, le/la Spécialiste en Solutions Durables aura pour principales responsabilités suivantes détaillées par catégorie :

1. Coordination technique des activités de solutions durables :

- Assurer la coordination technique des activités relevant de la composante : solutions durables du projet ;
- Élaborer les plans de travail annuels et trimestriels des activités relevant de son domaine ;
- Veiller à la cohérence des interventions avec les stratégies nationales de protection sociale, de résilience et de réintégration ;
- Assurer l'intégration des approches sensibles au genre, à la jeunesse, au climat et aux conflits.

2. Appui au développement des moyens d'existence :

- Appuyer la structuration et l'accompagnement des coopératives mixtes ;
- Superviser les activités liées aux intrants agricoles, aux serres agricoles et aux kits d'irrigation ;
- Suivre les initiatives de développement des compétences techniques et entrepreneuriales ;
- Appuyer la mise en œuvre des activités HIMO et des mécanismes de caisses de résilience ;
- Contribuer à l'identification des chaînes de valeur prioritaires et des opportunités économiques locales.

3. Cohésion sociale et inclusion communautaire :

- Appuyer les initiatives de dialogue communautaire entre réfugiés, déplacés internes et communautés hôtes ;
- Contribuer aux activités de prévention des conflits communautaires ;
- Veiller à l'intégration des approches de santé mentale et de soutien psychosocial dans les interventions communautaires ;
- Participer à la promotion de l'approche « ne laisser personne pour compte ».

L'Unité de Coordination du PEAPPJF invite les consultants individuels intéressés à présenter leurs manifestations d'intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants individuels intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (Copies des diplômes, Curriculum-vitae ; références de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, « preuves des missions similaires réalisées (copies des contrats et attestations de bonne fins d'exécution » ; contacts des personnes de références ; etc.).

L'Unité de Coordination du PEAPPJF se réserve le droit de procéder aux vérifications nécessaires des informations communiquées par les consultants.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au Cadre de la Passation des Marchés de la Banque Africaine de Développement,

édition d'octobre 2015, qui est disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>

La procédure de sélection sera la méthode de Sélection de Consultants Individuels (SCI).

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : du lundi au vendredi de 9 h 00 min à 12h et de 14h30 à 17h00 heure de Bujumbura. Les expressions d'intérêt doivent être déposées ou transmises par courriel à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 9 juillet 2026 à 11 heures 00 min (heure de Bujumbura) et porter expressément la mention « OFFRE DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT SPECIALISTE EN SOLUTIONS DURABLES DU PROAPAC-BURUNDI ».

PROJET D'APPUI AUX POPULATIONS AFFECTEES PAR LES EFFETS DE LA CRISE A L'EST
DE LA RDC (PROAPAC-BURUNDI)

COORDONNATEUR DE L'UGP PROAPAC-BURUNDI

BUJUMBURA –BURUNDI,

Quartier Rohero I, Boulevard de l'UPRONA, Avenue Makamba, n°16.

Ou par courrier électronique à l'adresse mail suivante :

E-mail : proapac.burundi@gmail.com